



APPEL A CANDIDATURES UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR
“AIDES INDIVIDUELLES JEUNES CHERCHEURS”
2020

OBJET DE L'APPEL

Dans le cadre de son programme Initiative d'Excellence UCA^{JEDI} et de sa politique d'attractivité, Université Côte d'Azur lance un appel à candidature « Aides individuelles Jeunes Chercheurs » visant à favoriser le recrutement dans ses laboratoires de recherche de jeunes chercheurs et chercheuses au niveau post-doctoral.

Cet appel doit permettre à de jeunes scientifiques de haut niveau d'intégrer pour 18 mois, , un laboratoire d'Université Côte d'Azur, avec pour objectif explicite et contractuel :

* de permettre au post-doctorant ou à la post-doctorante de préparer une candidature aux concours CR d'un EPST en positionnant le laboratoire d'accueil d'Université Côte d'Azur en premier vœu d'affectation,
OU

* de permettre à l'encadrant du projet post-doctoral de déposer un dossier d'ERC dans les deux années suivant le recrutement.

L'appel est doté pour permettre le financement de 6 contrats.

Toutes les disciplines et toutes les thématiques sont concernées.

RÈGLEMENT DU CONCOURS

ARTICLE 1 – CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

- Le candidat, la candidate doit être titulaire d'un doctorat d'université ou PhD (dénomination internationale du doctorat) ; la thèse doit être soutenue au moment du dépôt du dossier.
- Le candidat, la candidate ne doit pas avoir soutenu sa thèse de doctorat depuis plus de 4 ans à la date de clôture des candidatures : la thèse soit donc avoir été soutenue après le 17 mai 2016¹.
- Le laboratoire d'accueil doit relever du périmètre d'UCA^{JEDI}.
- L'encadrant doit posséder l'Habilitation à Diriger les Recherches.

¹ Ce délai maximum de 4 ans peut être révisé et rallongé dans divers cas classiquement reconnus tels que la prise en compte d'un congé maternité (décompté à 100%), d'un congé parental (décompté à 50%), d'un congé maladie de plus de 3 mois, et de certains autres cas de figure qui seront évalués sur demande argumentée.



ARTICLE 2 – CRITÈRES DE SÉLECTION DES PROJETS

- Adéquation aux objectifs de l'appel d'offre.
- Qualité du CV du candidat (diplômes, publications, crédibilité du plan de carrière).
- Qualité scientifique du projet présenté (importance de la question, originalité, faisabilité technique prenant en compte la durée du contrat).
- Adéquation du laboratoire d'accueil à la réalisation du projet de recherche.
- Qualité du laboratoire d'accueil et du CV de l'encadrant (publications, environnement scientifique et technique ...).

ARTICLE 3 – DURÉE

La durée du financement sera de 18 mois.

ARTICLE 4 – NON CUMUL

Ces bourses individuelles ne sont pas cumulables avec d'autres financements.

Les candidats ayant formulé des demandes auprès d'autres organismes pour la même période doivent, en cas d'obtention, faire connaître le plus rapidement possible leur choix à Université Côte d'Azur. Si leur choix ne se porte pas sur la présente offre, le bénéficiaire du financement ne pourra être reporté. Cette aide individuelle bénéficiera à un autre candidat, classé en liste complémentaire.

ARTICLE 5 – CHANGEMENT DE SITUATION

Si le recrutement dans un organisme intervient pendant la période de versement du financement, il appartient au post-doctorant de le notifier par écrit à Université Côte d'Azur ; il lui appartient de manière générale de notifier tout changement de situation administrative.

ARTICLE 6 – RAPPORT D'ACTIVITÉ

Au terme de la période de financement, une fiche de fin de projet, fournie par le bureau IDEX, devra impérativement être remplie en guise de rapport d'activité.

Les publications correspondant au projet devront mentionner l'origine du soutien financier sous forme de remerciements standards à l'ANR et être signées de la signature commune d'Université Côte d'Azur.

ARTICLE 7 – COMITÉ DE SÉLECTION

Un comité de sélection *ad hoc* sera constitué avec l'aide des Ecoles Universitaires de Recherche ; il sera présidé par la Directrice du Programme Recherche d'UCA^{JEDI}.

Ce comité sera chargé d'apprécier et classer les dossiers qui lui seront remis.



Il pourra se faire assister en tant que de besoin par des spécialistes qui pourront rendre un avis éclairé sur chaque dossier.

Il transmettra son avis au bureau de l'Idex qui arbitrera en dernière instance le classement définitif des candidats et les attributions de bourses.

ARTICLE 8 – MODALITÉS DE RECRUTEMENT ET DE FINANCEMENT

- Contrats à durée déterminée avec prise d'effet au plus tard au 31 décembre 2020.
- L'employeur sera Université Côte d'Azur.
- Il est nécessaire de résider à proximité du laboratoire d'accueil pendant la durée du contrat postdoctoral.
- Le montant du salaire brut mensuel sera de 3200 euros.
- Il s'agit d'un CDD recherche à temps plein, le cumul d'activité ne sera pas autorisé.

ARTICLE 9 – LISTE DES PIÈCES CONSTITUANT LE DOSSIER

Concernant le candidat ou la candidate

- Lettre de motivation expliquant les raisons du choix du laboratoire d'accueil,
 - Curriculum vitae complet,
 - Liste des publications,
 - Lettre de recommandation du directeur du laboratoire d'origine.
- NB : pour les publications en révision ou sous presse, joindre abstract et réponse de l'éditeur.

Concernant le projet de recherche

- Présentation de 6 pages maximum incluant la bibliographie et précisant la faisabilité et les étapes clés du projet,
- Résumé du projet en une demi-page.

Concernant le positionnement stratégique de la candidature

- Lettre d'engagement du candidat ou de la candidate à postuler dans l'année suivant son recrutement sur poste de chargé de recherche d'un EPST en positionnant son laboratoire d'accueil Université Côte d'Azur en premier vœu d'affectation

ET/OU

- Lettre d'engagement de l'encadrant ou de l'encadrante à déposer dans l'année un dossier pour l'obtention d'une bourse ERC et expliquant en quoi l'attribution d'un contrat postdoctoral sera un soutien fort à cette candidature.

Concernant le laboratoire d'accueil

- Lettre de recommandation du directeur du laboratoire ou de l'équipe qui aura la responsabilité d'accueillir le post-doctorant ou la post-doctorante,
- Liste des principales publications de l'équipe et/ou de l'encadrant au cours des 3 dernières années.

LES DOSSIERS INCOMPLETS NE SERONT PAS PRIS EN CONSIDÉRATION



UCA J.E.D.I.
UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR



ARTICLE 10 – CALENDRIER DE L'APPEL A PROJETS

- 15 Janvier 2020 : lancement de l'appel à candidature
- 18 mai 2020 : date limite d'envoi des dossiers
- 30 juin 2020 : notification des résultats
- 31 décembre 2020 : date limite pour la prise de fonction.

Tous les candidats seront prévenus des résultats par email, au plus tard le 30 juin 2020.
Aucune expertise ne sera communiquée.

ARTICLE 11 – MODALITÉS DE SOUMISSION

Les dossiers de candidature doivent être déposés par l'encadrant ou l'encadrante UCA sur la plateforme Nuxéo de gestion des appels à projets UCA^{JEDI} : https://nuxeo.univ-cotedazur.fr/nuxeo/nxdoc/default/d46d9991-9f3b-41f4-b3a1-1d9dfaac52e1/view_documents

L'ensemble des documents demandés doivent être rassemblés et **concaténés dans un seul fichier PDF** dénommé selon le schéma : NOMcandidat-Prénomcandidat-postdocUCA-2019